Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2026-68
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par : GROUPE ALQUENRY représenté par par Vanessa LEFRANC en date du 20 mai 2026

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux de remplacement des poteaux endommagés télécom sur le territoire de la commune de Cubzac les ponts, il convient de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier. Le chantier est prévu le 1 juin 2026 pour une durée de 30jours calendaire 2026

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le responsable de l'antenne Départementale
- Le demandeur : groupe ALQUENRY

Fait à Cubzac les Ponts, le 27 mai 2026
Pour le Maire et par délégation du Maire,
M. Parny : chargé de l'urbanisme

MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS ★ 33240 ★

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*
- *Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐

Nom : GROUPE ALQUENRY Prénom :
Dénomination : Représenté par : Vanessa LEFRANC
Adresse Numéro : 45 Extension : Nom de la voie : RUE PIERRE MARTIN
Code postal 7 2 1 0 0 Localité : LE MANS Pays : FRANCE
Téléphone 0 2 5 2 9 9 0 2 9 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : rcc.normandie@ alquenry.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE Prénom :
Adresse Numéro : 39-41 Extension : Nom de la voie : Place Saint Clément
Code postal 7 6 0 0 0 Localité : ROUEN Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☑ En agglomération ☑
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : voir listing
Code postal 33 Localité : voir listing

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☑ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : POSE REMPLACEMENT DEPOSE DE POTEAUX TELEPHONIQUES OPTIQUE
Date prévue de début des travaux : 01/06/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 01/06/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑ B15 C18
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☑ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☑	véhicules légers ☑
poids lourds ☐	poids lourds ☑	poids lourds ☑

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :
MISE EN PLACE DES PANNEAUX SUIVANT :

- TRAVAUX
- CONES CHANTIER
- CHAUSSE RETRECIE
- TRIFLASH CAMION
- B15 - C18

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : GROUPE ALQUENRY Représenté par : MR BIEUVILLE

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : RUE PIERRE MARTIN

Code postal 72100 Localité : LE MANS Pays : FRANCE

Téléphone 0608317577 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : appuisft@alquenry.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ... Le : 21/05/2026

Nom : LEFRANC Prénom : VANESSA Qualité : CHARGEE DE PROJETS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.